

## 17. Budget annexe « ZAE du Polen 2 » – Compte financier unique – Exercice 2022.

### Délibération 2023-04-03-037

*Monsieur Eric HERBET, titulaire d'un pouvoir, ne prend pas part au vote.*

#### Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	59
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	68

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui présente le projet de compte financier unique du budget annexe « ZAE du Polen 2 » qui laisse apparaître les résultats suivants :

- En section de fonctionnement
  - o Dépenses : 4 386 390,33 €
  - o Recettes : 4 403 141,02 €soit un excédent de clôture de 16 750,69 €
- En section d'investissement
  - o Dépenses : 3 605 143,73€
  - o Recettes : 4 330 778,75 €soit un excédent de clôture de 725 635,02 €

L'exercice 2022 présente un excédent global de 742 385,71 €

#### Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jacques NIEL, conseiller titulaire de St Jean du Cardonnay et doyen de l'Assemblée, adopte, à l'unanimité, le présent compte financier unique de l'exercice 2022 (Cf PJ n°7).

Nombre de votants	68
Votes pour	68
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

Emmanuel GOSSE

Accusé de réception en préfecture  
076-200070449-20230403-2023-04-03-037-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception en préfecture : 12/04/2023